



ENTREPRISES

## Le Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)

Attention !  
Conclusion possible  
jusqu'au 31 janvier 2010

### Objectif

Permettre aux entreprises de recruter, dans des conditions optimales, des personnes sans emploi.

### Employeurs concernés

Employeurs affiliés à l'Unédic (sauf particuliers employeurs).

### Public visé

Bénéficiaires de minima sociaux : RSA, Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

### Caractéristiques

- Contrat de travail à durée indéterminée (CDI), déterminée (CDD) ou contrat de travail temporaire.
- Possibilité de prévoir des actions de formation et de tutorat.

### Formalités à accomplir

- Signer une convention avec le Conseil général (bénéficiaires du RSA) ou Pôle emploi (bénéficiaires de l'ASS ou de l'AAH).
- Conclure un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), déterminée (CDD) ou un contrat de travail temporaire de 6 mois minimum (3 mois dans certains cas) renouvelable 2 fois dans la limite de 18 mois, à temps complet ou à temps partiel (20 h par semaine minimum).

### Avantages

- Aide mensuelle de l'Etat ou du département (dans la limite de 18 mois pour un CDI) d'un montant égal à celui du RSA pour une personne isolée (454,63 € au 1er juin 2009).
- Non prise en compte dans le calcul de l'effectif (sauf tarification Accident du travail).
- Financement possible par AGEFOS PME des actions de formation.

### Les + AGEFOS PME

- Analyse des besoins de l'entreprise.
- Aide à l'élaboration du parcours d'intégration du salarié.
- Accompagnement dans les démarches administratives.

### Notre conseil

Le CI-RMA peut être opportunément choisi pour renforcer les équipes sur une longue durée, tout en assurant une bonne intégration du nouveau salarié.

### A qui s'adresser

- Votre conseiller AGEFOS PME
- Pôle emploi ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr))